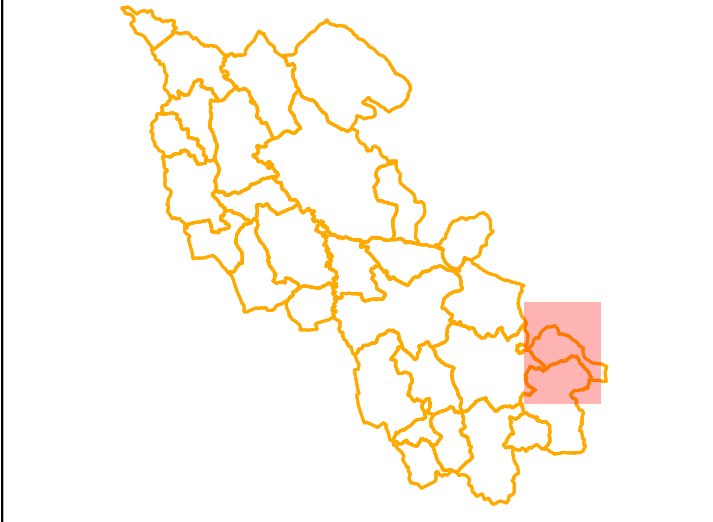
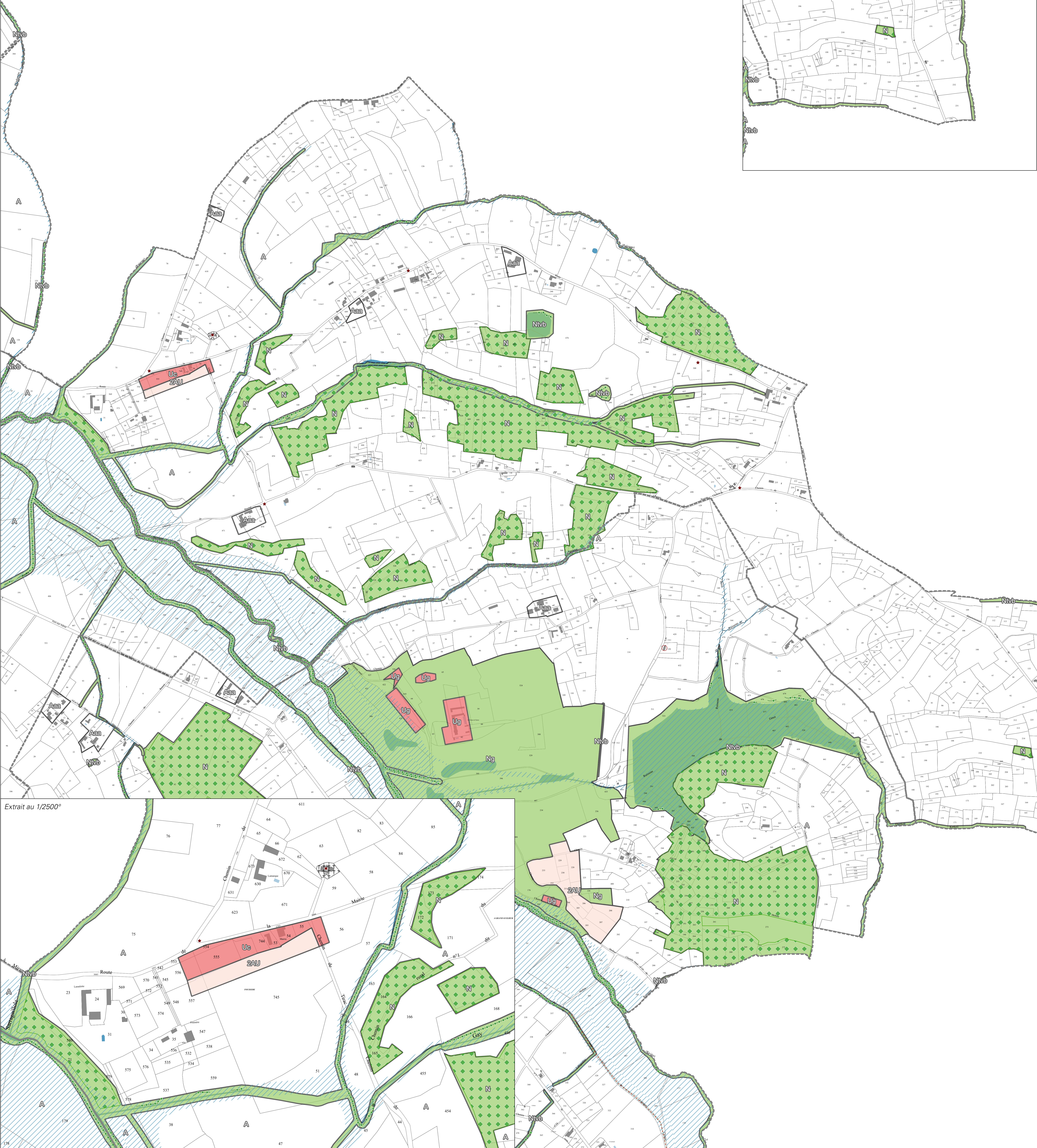




Légende :

- ZONES**
- Zone urbaine
 - Zone à urbaniser ouverte
 - Zone à urbaniser fermée
 - Zone naturelle
 - Zone agricole

- PRESCRIPTIONS**
- ★ Elément patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
 - Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
 - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU) : alignement d'arbres ou de façades
 - Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU) :
 - Voies, chemins à conserver et à ordonner

- Emplacement réservé
 - Ensemble patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU)
 - Ensemble boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 CU)
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- INFORMATIONS**
- Limites communales
 - Parcelles
 - bâti cadastre
 - Bâti nouveau
 - Cours d'eau
 - Zone inondable

Echelle : 1/5000e

0 250 500 m